

# « Bombe à retardement, effets collatéraux sur le Pacte »

La clef de répartition du plan bâtiments scolaires paraît, pour le réseau libre, profondément déséquilibrée. Etienne Michel (Segec) tire la sonnette d'alarme. Le MR est appelé en démineur.

ENTRETIEN  
ÉRIC BURGRAFF

Tout semble se passer comme si une sorte de bombe à retardement avait été placée en dessous du plan de relance, avec des effets collatéraux à redouter pour le Pacte d'excellence lui-même... Les mots sont forts, mais soigneusement choisis. Ils sont signés Étienne Michel, directeur général du Secrétariat général de l'enseignement catholique. Ils disent le désarroi de son réseau face aux choix actuels du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la rénovation des bâtiments scolaires.

On se souvient qu'en début de législature, Frédéric Daerden, ministre PS du Budget et des Bâtiments scolaires, avait estimé à un milliard les besoins de financement pour remettre en l'état les bâtiments vieillissants appartenant au seul pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles, PO dont il est par ailleurs ministre de tutelle. De son côté, la société de conseil Climact a estimé le coût d'une telle opération de rénovation sur l'ensemble du parc immobilier scolaire de Wallonie et de Bruxelles : pour respecter les objectifs officiels de neutralité carbone en 2035, il faudrait investir six milliards d'euros.

On se souvient aussi qu'il y a quelques mois, l'Europe a prévu un paquet de milliards pour financer un « plan de reprise et de résilience ». La Communauté française en a profité pour solliciter de quoi donner un coup de fouet à l'assainissement des bâtiments scolaires. Elle devrait décrocher 300 millions pour ce faire. Dans un premier temps, elle avait pensé réserver l'essentiel de ce budget pour les seuls locaux du pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles (15 % des élèves), qui en ont effectivement grand besoin ; elle avait cependant négligé les autres PO : les officiels subventionnés (communes et provinces, 35 % des



*Depuis le Pacte scolaire de 58, c'est un moment historiquement complexe et délicat. Le cumul et la croissance rapide des inégalités de financement réactivent aujourd'hui un antagonisme que l'on pensait avoir dépassé à la faveur du récent Pacte pour un enseignement d'excellence*

**Etienne Michel, directeur du Segec, rappelle que la Constitution impose une égalité de traitement en matière d'enseignement.** © BELGA.

élèves) et les libres (environ 50 % des élèves). Depuis, la clef a évolué, mais pas assez pour Étienne Michel.

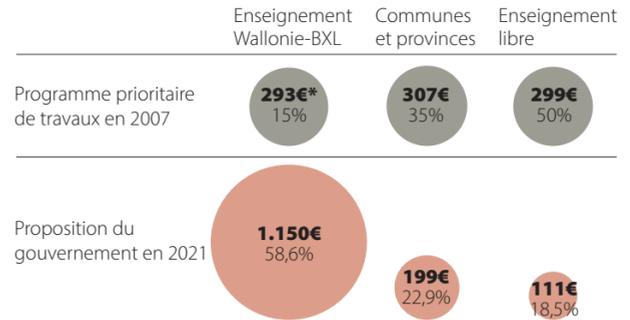
**Vous vous dites très inquiet face à l'évolution de ce dossier, pourquoi ?**

Je rappelle en préambule que la Constitution impose une égalité de traitement en matière d'enseignement : « Tous les élèves ou étudiants, parents, membres du personnel et établissements d'enseignement sont égaux devant la loi ou le décret. » Elle impose aussi une base décrétable pour concrétiser ce plan. Il est donc nécessaire de se demander quel est le cadre légal le plus approprié à la mise en œuvre du plan de relance. Dans l'arsenal législatif actuel pour les bâtiments scolaires, on distingue les fonds classiques, les fonds de création de places et le programme prioritaire de travaux. Les deux premiers ne sont pas adaptés aux exigences du plan européen, le troisième par contre est le plus approprié pour financer des travaux prioritaires d'amélioration de l'efficacité énergétique.

**Ce n'est qu'un décret...**

D'une part, vu les délais – les budgets doivent être engagés avant 2023 –, il est difficile d'imaginer, par exemple, de consacrer de très nombreux mois à l'écriture de nouveaux textes spécifiques. D'autre part, ce décret dispose que les crédits sont répartis entre les écoles des

## Clé de répartition du plan de rénovation des bâtiments scolaires



différents pouvoirs organisateurs au prorata des populations scolaires inscrites au cours de l'année en cours. Sans surprise, la clé du programme prioritaire de travaux, qui correspond à la répartition suivant le nombre d'élèves scolarisés dans chaque réseau d'enseignement, est la plus proche du prescrit constitutionnel d'égalité de traitement. Or le gouvernement a mis sur la table une proposition inacceptable : 58,6 % des fonds seraient réservés au seul réseau WBE qui scolarise 15 % des élèves, 22,9 % pour l'officiel subventionné (35 % des élèves) et 18,5 % pour les réseaux libres confessionnels ou non (50 % des élèves).

**Mais le cabinet Daerden rétorque ceci : « Cette clef est calquée sur la politique des bâtiments scolaires de la précédente législature (PS/CDH). »**

Cette base de travail n'a été retenue que parce qu'elle est beaucoup plus favorable à WBE. Or, elle est largement influencée par la réinjection tardive mais légitime de fonds issus de l'échec des partenariats publics-privés, par l'importance des fonds classiques et d'autres mécanismes plus favorables au réseau public. Cette clef sur 5 ans n'est rien d'autre qu'une approche politique pour maximiser la répartition des fonds au bénéfice d'un seul réseau. En fait, sur le budget annoncé de 300 millions d'euros, le passage de la clé « élèves » du programme prioritaire de travaux (PPT) à la nouvelle clé proposée par le gouvernement fait perdre 36 millions d'euros à l'enseignement des communes et des provinces et 96 millions d'euros à l'enseignement libre. A contrario, elle se traduit par un gain de 130 millions d'euros au bénéfice de WBE.

**En réalité, ce traitement différencié n'est pas neuf...**

Non, mais il doit également être lu à la lumière des récentes décisions qui ont vu s'accroître fortement les inégalités de financement au titre des subventions de

fonctionnement. Un recours à la Cour constitutionnelle en a annulé la disposition la plus litigieuse. Aujourd'hui, ces moyens de fonctionnement restent, par élève, deux fois plus élevés dans le réseau WBE que dans les réseaux subventionnés alors que les accords de la Saint-Boniface leur garantissaient de pouvoir bénéficier de 75 % des moyens accordés au réseau WBE. Ce dernier dispose par ailleurs d'un financement en capital à 100 % pour ses bâtiments alors que dans l'enseignement subventionné, les subventions servent également au remboursement des emprunts.

**C'est reparti pour une guerre scolaire ?**

Je ne dis pas cela. Je constate que la situation s'est fort dégradée en quelques mois. Depuis le Pacte scolaire de 58, c'est un moment historiquement complexe et délicat. Le cumul et la croissance rapide des inégalités de financement réactivent aujourd'hui un antagonisme que l'on pensait avoir dépassé à la faveur du récent Pacte pour un enseignement d'excellence. Tout semble se passer comme si une sorte de bombe à retardement avait été placée en dessous du plan de relance, avec des effets collatéraux à redouter pour le Pacte d'excellence lui-même.

**Qui va allumer la mèche ?**

Un contact a été établi dans un bon climat avec le ministre Daerden et avec le ministre-président Pierre-Yves Jeholet. Ce dernier s'est montré sensible à la nécessité de préserver un équilibre suffisant entre les différents réseaux d'enseignement et pourrait exercer la fonction de démineur requise par la situation.

**Qu'en disent les PO communaux et provinciaux ?**

Nous nous sommes accordés avec leurs représentants pour solliciter ensemble une entrevue avec le ministre Daerden... en vue d'établir un point d'équilibre acceptable pour toutes les parties.

## CE WEEK-END DANS LE SUPPLÉMENT LÉNA



**CORONAVIRUS**  
Le tourisme risque de ne plus jamais ressembler à celui d'avant



TRAFIC DE DROGUE  
**L'Espagne, territoire narco**



INTERNATIONAL  
Les drones font entrer la guerre dans une nouvelle ère